



# Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

**Préavis n°03/2023**

**Objet du préavis**

**Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue de La Promenade et à l'amorce de la Grand'Rue, jusqu'au niveau de la rue de Savoie**

**Table des matières**

1.	Préambule .....	3
2.	Objet du préavis .....	4
3.	Description des travaux projetés .....	4
3.1.	Secteur 1, Avenue de La Promenade (Avenue du Stade – rue de la Tour).....	4
3.2.	Secteur 2, Grand'Rue (rue de la Tour – rue de Savoie).....	5
4.	Planning .....	5
4.1.	Secteur 1, Avenue de La Promenade (Avenue du Stade – rue de la Tour).....	5
4.2.	Secteur 2, Grand'Rue (rue de la Tour – rue de Savoie).....	5
5.	Coûts des travaux .....	6
5.1.	Secteur 1, Avenue de La Promenade (Avenue du Stade – rue de la Tour).....	6
5.2.	Secteur 2, Grand'Rue (rue de la Tour – rue de Savoie).....	6
5.3.	Récapitulation générale des coûts .....	6
6.	Financement.....	7
7.	Conclusions.....	7

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

## **1. Préambule**

Ces dernières années, plusieurs fuites se sont produites sur la conduite d'eau située à l'Avenue de La Promenade comprise entre la rue de Savoie et la rue du Stade. Ces diverses fuites sont dues à l'état des conduites, datant des années 1930, qui se sont corrodées au fil des années. La corrosion va continuer de s'étendre et ainsi fragiliser d'autres parties de ces tuyaux si rien n'est entrepris pour les remplacer.

Ce tronçon est l'artère principale de l'approvisionnement de la Ville en eau depuis le puits de pompage de La Vernaz situé à Corcelles-près-Payerne. Afin de minimiser les risques de dommages sur ce tronçon vital pour la distribution d'eau aux habitantes et habitants de la Commune de Payerne, il est impératif de réaliser le remplacement de cette conduite.

Ces travaux sont primordiaux afin d'assurer la pérennité dans l'approvisionnement en eau depuis le puits de pompage de La Vernaz ainsi que d'éviter des frais d'intervention d'urgence.

Les conduites d'eau et de défense incendie, sises sur l'axe de La Promenade, le giratoire Général Guisan et le début de la Grand'Rue, se trouvent entièrement sur le domaine public communal.

Ces conduites sont en fonte grise, d'un diamètre intérieur de 200 mm. La cause des interventions consécutives sur ces conduites est principalement liée à la qualité de celle-ci qui sont, selon leur période de production et de mise en place, entrées dans un processus de vieillissement.

Le présent projet se divise en deux secteurs. Le premier secteur s'étend depuis l'Avenue du Stade jusqu'à la rue de la Tour, transitant par le cheminement piétonnier de l'Avenue de La Promenade ainsi que le raccordement entre le giratoire Général Guisan et l'Avenue Général Jomini. Le second secteur s'étend, quant à lui, depuis la rue de la Tour jusqu'à la rue de Savoie transitant par la Grand'Rue (voir figure 1 ci-après). Les conduites existantes seront remplacées par des tuyaux de même diamètre, soit 200 mm, ceci en adéquation avec le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE).

Les déplacements des raccordements privés existants du réseau d'eau potable sur les nouvelles conduites communales sont, jusqu'en limite du domaine public, entièrement pris en charge par la Commune. Chaque propriétaire sera informé et libre de remplacer, à ses frais, son embranchement jusqu'à son compteur ou non.

Les différents services (électricité, téléphone, télévision, gaz, etc.) ont été contactés afin de connaître leur intérêt aux remplacements de leurs installations. A savoir qu'un tube PE pour la fibre optique sera mis en place afin de pouvoir raccorder le futur skate-park (caméras de surveillance en cours de validation) et l'abri PC.

Initialement prévu dans le périmètre de l'Avenue de La Promenade, le réseau de distribution de chaleur (CAD) ne transitera finalement pas par ce secteur mais est projeté via la rue des Grandes Rayes.

Par conséquent, la Municipalité souhaite, dans le cadre de la maintenance de son réseau d'alimentation en eau potable, procéder aux remplacements de ces conduites sur le tronçon précité.

## 2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but d'informer le Conseil communal sur la nécessité d'entreprendre ces travaux, leur description ainsi que leur financement.

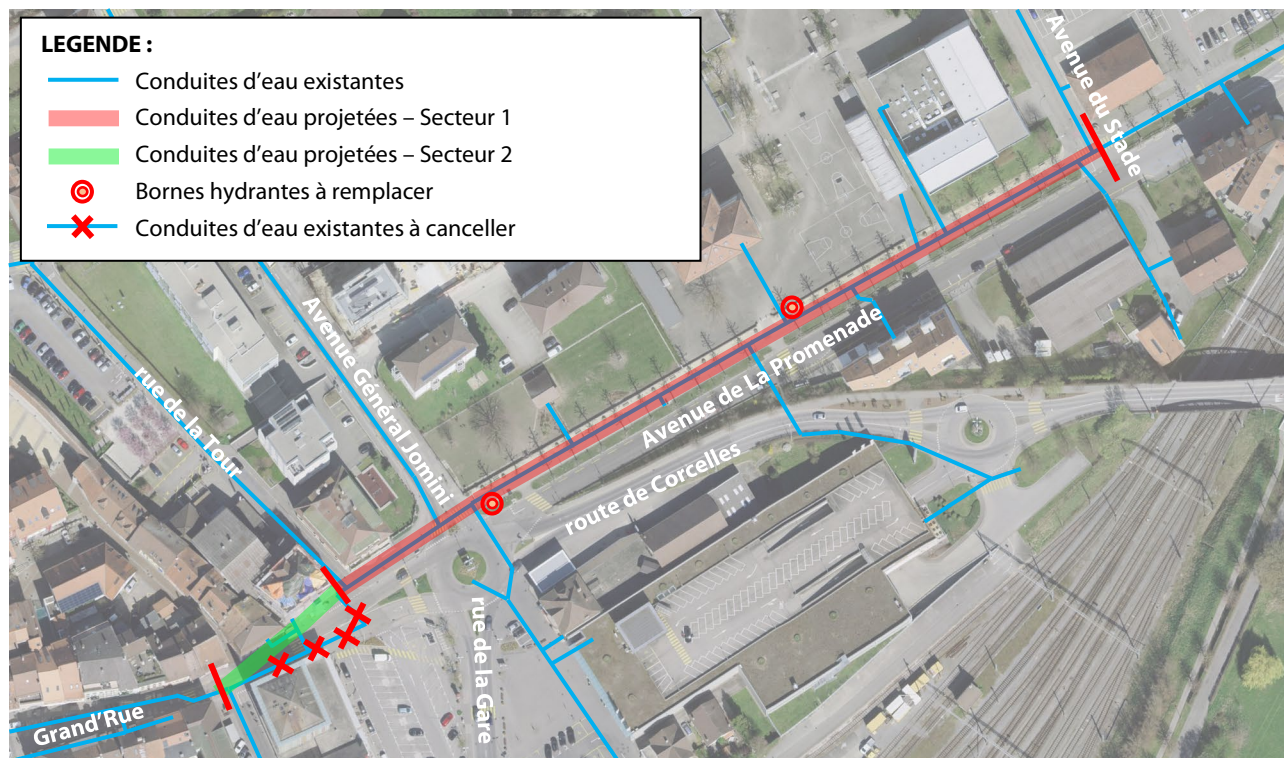


Figure 1 : Situation du projet eau potable à l'Avenue de La Promenade, le giratoire Général Guisan et la Grand'Rue

## 3. Description des travaux projetés

### 3.1. Secteur 1, Avenue de La Promenade (Avenue du Stade – rue de la Tour)

#### Caractéristiques de la conduite

- 280 m. de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 200 mm à poser ;
- 8 raccordements privés, fontaine ou parc aux biches à reprendre ;
- 6 raccordements au réseau existant à réaliser ;
- 2 bornes hydrantes à remplacer.

#### Travaux de génie civil

- fouilles en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- matériaux d'excavation non stockés sur place (minimisation emprise) ;
- réfection du revêtement bitumineux sur la largeur de la fouille + 15 cm de chaque côté.

Les travaux seront réalisés sur le cheminement piétonnier le long de l'Avenue de La Promenade ainsi que sur le trottoir de la parcelle RF n° 343 (bâtiment de La Vaudoise Assurances). Un accès sera en tout temps garanti aux piétons. La fouille sur la rue Derrière la Tour se fera en demi-chaussée afin de garantir au mieux le passage des véhicules.

Les arbres le long de l'Avenue de La Promenade ne seront pas impactés par les travaux. Les fouilles prévues n'entrent pas en conflit avec leur système racinaire.

### **3.2. Secteur 2, Grand'Rue (rue de la Tour – rue de Savoie)**

#### **Caractéristiques de la conduite**

- 60 m. de conduite d'eau en fonte ductile diamètre 200 mm à poser ;
- 2 raccordements privés à reprendre ;
- 4 raccordements au réseau existant à réaliser ;

#### **Travaux de génie civil**

- fouilles en tranchée, profondeur moyenne 130 cm, largeur moyenne 80 cm ;
- matériaux d'excavation non stockés sur place (minimisation emprise) ;
- réfection du revêtement bitumineux sur la largeur de la fouille + 15 cm de chaque côté.

Les travaux du secteur 2 sont planifiés lors des travaux d'aménagements de la Place Général Guisan. Dans le cadre de ces travaux de grande ampleur, il sera nécessaire de fermer la chaussée de la Grand'Rue pendant une période et le changement de la conduite d'eau sur ce secteur sera réalisé en même temps.

## **4. Planning**

### **4.1. Secteur 1, Avenue de La Promenade (Avenue du Stade – rue de la Tour)**

Selon les éléments indiqués précédemment, il est prévu de réaliser les travaux du secteur 1 courant de l'été 2023, plus particulièrement pendant les vacances scolaires. Ainsi, il y aura moins d'enfants sur le cheminement piétonnier le long de l'Avenue de La Promenade. De plus, la mise en place de la conduite d'eau dans l'amorce de l'Avenue Général Jomini pourra se faire alors que cette route est fermée (travaux d'aménagements de surfaces de l'Avenue Général Jomini en cours).

Les travaux dureront entre 3 et 4 semaines.

### **4.2. Secteur 2, Grand'Rue (rue de la Tour – rue de Savoie)**

Les travaux prévus pour le secteur 2 seront réalisés en même temps que les interventions nécessaires dans le cadre du réaménagement du giratoire de la Place Général Guisan ainsi que la place devant l'Hôtel de Ville. Ce projet sera mis à l'enquête prochainement et les travaux sont planifiés en début d'année 2024, une fois que les travaux sur l'Avenue Général Jomini seront terminés. Si le projet du PA Général Guisan était retardé par des oppositions, les travaux relatifs au changement de la conduite d'eau potable seraient tout de même réalisés en début d'année 2024.

Les travaux relatifs au remplacement de la conduite d'eau dureront entre 2 et 3 semaines.

## **5. Coûts des travaux**

### **5.1. Secteur 1, Avenue de La Promenade (Avenue du Stade – rue de la Tour)**

#### **Devis estimatif**

Travaux de génie civil	Fr. 140'000.—
Travaux appareillage EP	Fr. 56'000.—
Raccordement sur existant	Fr. 32'000.—
Reprise raccordements privés, y compris conduites	Fr. 18'000.—
Remplacement bornes hydrantes, y compris conduites	Fr. 16'000.—
Divers et imprévus	<u>Fr. 10'000.—</u>
Total HT	Fr. 272'000.—
TVA 7.7 %	<u>Fr. 20'944.—</u>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b><u>Fr. 293'000.—</u></b>

### **5.2. Secteur 2, Grand'Rue (rue de la Tour – rue de Savoie)**

#### **Devis estimatif**

Travaux de génie civil	Fr. 32'000.—
Travaux appareillage EP	Fr. 12'000.—
Raccordement sur existant	Fr. 16'000.—
Reprise raccordements privés, y compris conduites	Fr. 6'000.—
Divers et imprévus	<u>Fr. 5'000.—</u>
Total HT	Fr. 71'000.—
TVA 7.7 %	<u>Fr. 5'467.—</u>
<b>Total TTC arrondi</b>	<b><u>Fr. 77'000.—</u></b>

### **5.3. Récapitulation générale des coûts**

Secteur 1, Avenue de La Promenade (arrondi)	Fr. 293'000.—
Secteur 2, Grand'Rue (arrondi)	Fr. 77'000.—
<b>Total général des travaux TTC</b>	<b><u>Fr. 370'000.—</u></b>

Nous pouvons nous attendre à une subvention ECA de l'ordre de Fr. 75'000.—.

**Récapitulation**

Total général des travaux TTC	Fr. 370'000.—
Prestations communales pour la pose de la conduite d'eau	./. Fr. 35'000.—
Subvention attendue de l'ECA	./. <u>Fr. 75'000.—</u>
<b>Total net (TTC)</b>	<b><u>Fr. 260'000.—</u></b>

**6. Financement**

Il est prévu de financer ces travaux par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'entraîne aucune incidence sur le plafond d'endettement.

La Municipalité prévoit d'amortir le montant de Fr. 370'000.— relatif à la conduite d'eau et de défense incendie dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA et la subvention attendue de l'ECA par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux : travaux futurs ».

Ce projet fait partie du programme de législature 2021 – 2026.

**7. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 03/2023 de la Municipalité du 12 avril 2023 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie à l'Avenue de La Promenade et à la Grand'Rue pour un montant de Fr. 370'000.— (TTC), montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 335'000.— (TTC) (Fr. 370'000.— - Fr. 35'000.—) par les fonds disponibles en trésorerie ;

**Article 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de Fr. 370'000.— (TTC), relatif à la conduite d'eau potable et de défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux : travaux futurs ».

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 12 avril 2023.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Kung

C. Thöny

**Municipal délégué** : Jacques Henchoz